



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **25 novembre 2024 à 18 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller

Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **Avis spécial de convocation et certificat**

---

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été remis par courrier électronique, à chacun des membres du conseil.

### **Résolution numéro 601-2024**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

## **ADMINISTRATION**

### **Résolution numéro 602-2024**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 031-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 031-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques ;
- Dépose le projet de règlement numéro 031-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques.

### **Résolution numéro 603-2024**

#### **Demande de la Société Saint-Vincent de Paul pour un prêt d'équipement dans le cadre de la Guignolée 2024**

---

ATTENDU QUE

la Municipalité est sollicitée par la Société Saint-Vincent de Paul pour un prêt d'équipement dans le cadre de la Guignolée prévue le 30 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande pour un prêt d'équipement dans le cadre de la Guignolée qui aura lieu le 30 novembre 2024.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution numéro 604-2024

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 12.

*[Signé]*

Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

*[Signé]*

Josyane Forest,  
Mairesse

Les résolutions numéro 601-2024 à 604-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.